



LA DIGNITÉ
de chaque
personne ne
se discute pas...
ELLE SE
RESPECTE.

à **DIJON**
le **2^{ÈME} MARDI**
DE CHAQUE MOIS
PLACE F. RUDE
→ de **18h à 19h.**

CE CERCLE DE SILENCE, ORGANISÉ
DANS PLUS DE 180 VILLES EN FRANCE,
EXPRIME :

- Le refus des traitements inhumains et dégradants que subissent des hommes, des femmes et des enfants sur le territoire français du simple fait qu'ils n'arrivent pas à faire reconnaître leurs droits.
- Le soutien aux exilés et à ceux qui les accompagnent dans leurs démarches.
- Le devoir d'informer l'opinion publique et de donner des outils de réflexion pour que chacun puisse se faire une opinion.

NOUS CONDAMNONS FERMEMENT :

- les contrôles d'identité au faciès
- les expulsions détruisant les liens familiaux
- la rétention dans des lieux d'enfermement
- le non respect des engagements de la France signataire des Conventions internationales (Droits de l'Enfant - Convention de Genève)

VOUS POUVEZ NOUS REJOINDRE
MÊME POUR QUELQUES MINUTES.

À L'initiative de :

ACO ; ACAT ; Amnesty International Dijon, ATTAC ; CCFD-Terre Solidaire ; La Cimade - Dijon ; Club Unesco ; Eglise Protestante Unie de Dijon -Beaune et Côte d'Or ; LVN personnalistes et citoyens ; LDH ; Mouvement de la Paix ; MAN Côte d'Or ; MRAP 21 Dijon, Pastorale des Migrants ; RESF21 ; Secours Catholique Bourgogne, SOS Refoulement ; Personnes à titre individuel.

Inventer une politique de l'accueil des étrangers

Trois socles : Mobilité, Hospitalité, Citoyenneté

La **mobilité** internationale d'un nombre limité d'hommes et de femmes a toujours existé (elle ne concerne aujourd'hui que 3 % de la population mondiale). Elle est aujourd'hui une donnée banale de la mondialisation. C'est un fait social ordinaire et incontournable et le droit à la mobilité, englobant le droit de circulation et d'installation, doit être revendiqué par tous.

Quitter son pays est un droit édicté par la Déclaration Universelle des droits de l'Homme. Mais c'est aussi trop souvent une nécessité à cause des guerres, violations des droits fondamentaux, pauvreté engendrée par les dérèglements climatiques...

Si la France compte 5,2 millions d'étranger sur son territoire, ce sont près de 3 millions de Français qui travaillent et vivent à l'étranger.

L'**hospitalité** n'est pas synonyme d'aide ou de charité : elle signifie l'accueil de l'autre. L'autre, l'étranger, ne doit pas être considéré comme un « débarquant », un être assigné aux marges de la société, exploitable et exploité, mais comme un être humain au parcours intelligible, qui prend ici sa part à la vie de la Cité. Un être détenteurs de droit à qui il s'agit d'assurer un statut et une stabilité d'existence dans le respect des principes fondamentaux du vivre ensemble.

Selon des travaux universitaires les estimations réalisées montrent que, sur trente ans, la contribution des immigrés en pourcentage du PIB est relativement faible (entre - 0,5 % et + 0,05 %). À aucun moment l'immigration n'a déterminé l'ampleur et l'évolution du solde budgétaire primaire.

La **citoyenneté**, comme intégration, est une construction de tous les jours. Construire un vivre ensemble qui repose sur les principes d'égalité des droits et des devoirs, de reconnaissance des diversités, de solidarité, de lutte contre les discriminations et le racisme et de laïcité : telles sont les conditions d'une citoyenneté active et d'une démocratie en bonne santé.

Un philosophe du XVIII^e siècle écrivait : « le droit pour l'étranger à son arrivée sur le territoire d'un autre, de ne pas être traité par lui en ennemi ... en vertu du droit de la commune possession de la surface de la terre sur laquelle, puisqu'elle est sphérique, [les hommes] ne peuvent se disperser à l'infini, mais doivent finalement se supporter les uns les autres ».

Extrait d'une brochure de La Cimade